

Le ministre a dit et en toute sincérité, je pense, que ces auditeurs donnent satisfaction. Voyons ce que le ministre pensait de la mutation des vérificateurs, quand la question s'est discutée pour la première fois, en 1933, au cours du débat sur le projet de loi concernant les Chemins de fer nationaux et le Pacifique-Canadien. On relèvera les remarques du ministre à la page 4056 des débats de l'année. L'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) a préconisé cette année-là et aussi l'année suivante la mutation des vérificateurs de temps à autre, et voici les commentaires faits alors par le ministre des Chemins de fer :

Tout en admettant que s'il y a raison de changer les vérificateurs on doit le faire, mon honorable ami ne doit pas oublier d'un autre côté que la vérification des comptes du réseau national est un travail énorme qui exige une formation spéciale et la connaissance de toute une série de règlements compliqués. La vérification exige un travail très élaboré de la part de la firme particulière qui fait la vérification, et à moins qu'il n'y ait une bonne raison de faire un changement, je ne crois pas qu'il soit sage pour un gouvernement de changer les vérificateurs. Les nouveaux venus devraient se mettre au courant du système très compliqué et élaboré en usage, et je ne crois pas qu'un changement annuel soit pratique.

L'hon. M. MANION: Très bien! très bien! Je suis encore de cet avis.

M. GRAY: M. Arthurs a lancé alors l'inter-ruption suivante:

Vous pourriez changer avec ceux du Pacifique-Canadien chaque année.

M. Manion: Mon honorable ami mentionne le Pacifique-Canadien. Je ne crois pas que le Pacifique-Canadien ou toute autre grosse compagnie change ses vérificateurs chaque année. J'admets que s'il existe une raison pour le changement il doit se faire, et c'est pourquoi on demande que les vérificateurs soient nommés chaque année, ce qui permet de faire un changement au besoin.

Cependant, si nous acceptons la théorie énoncée par le premier ministre, le Gouvernement a changé de vérificateurs au bout d'un an, en ce qui regarde la nomination faite par lui.

J'admets que s'il existe une raison pour le changement il doit se faire, et c'est pourquoi on demande que les vérificateurs soient nommés chaque année, ce qui permet de faire un changement au besoin.

Et je prie le ministre de noter ses paroles:

Je crois cependant qu'il vaudrait mieux retenir les services des mêmes vérificateurs tant qu'ils donnent satisfaction.

"Tant qu'ils donnent satisfaction". Le ministre est-il prêt à déclarer que la maison Touche et compagnie ne donne pas satisfaction?

L'hon. M. MANION: Non, mais j'espère que les nouveaux vérificateurs donneront meilleure satisfaction.

M. GRAY: Voyons maintenant ce que le ministre avait à dire quand la question fut à l'étude en 1934. Voici ses paroles, rapportées dans les Débats, à la page 841:

Après avoir discuté la question à fond, nous avons conclu à l'opportunité de retenir les services des vérificateurs qui font ce travail depuis bon nombre d'années,—huit ou dix ans, au moins; je ne sais plus au juste,—et qui partant ont acquis à ce sujet des connaissances et une compétence exceptionnelles. Les intéressés des Chemins de fer nationaux m'affirment eux-mêmes qu'il faudrait un temps assez prolongé à un groupe d'apurateurs pour se familiariser avec les méthodes et la comptabilité d'un système aussi vaste. Par exemple on m'apprend qu'il n'y a pas, au Canada, d'autres comptables autorisés qui connaissent bien le système de comptabilité en honneur à l'Interstate Commerce Commission à l'intention des chemins de fer des Etats-Unis.

L'hon. M. MANION: S'agissait-il du même débat que tantôt?

M. GRAY: Non, c'est l'an dernier.

L'hon. M. MANION: Nous avons donc dû les nommer deux années de suite.

M. HANBURY: Vous avez fait preuve de logique pour une année.

L'hon. M. MANION: C'est encore mieux que vous.

M. GRAY: Remontons encore plus loin. En 1932-1933 il s'agissait simplement du projet de loi concernant le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. C'est en février 1934 que pour la première fois le ministre présentait le projet en vertu de la loi.

La maison Clarkson est l'une des plus anciennes de Toronto; sa réputation est notoire, mais après enquête, le ministre a constaté que Touche & Compagnie étaient les seuls vérificateurs en mesure d'accomplir ce travail de vérification, d'après le système de comptabilité en honneur à l'Interstate Commerce Commission. Voilà ce que le ministre a affirmé sur le parquet de la Chambre et, à cette heure, nous avons le droit de lui demander quelles sont les causes de ce changement et que s'est-il passé depuis le jour où il faisait cette déclaration en 1934? Est-ce que cela fait partie du changement du programme du Gouvernement? Voici ce qu'a dit le ministre:

Par exemple on m'apprend qu'il n'y a pas au Canada d'autres comptables autorisés qui connaissent bien le système de comptabilité en honneur à l'Interstate Commerce Commission. Si la chose est vraie, il est clair qu'il faudrait plusieurs mois à une nouvelle compagnie pour quelle se familiarisât avec ces méthodes. Donc, après mûre réflexion, nous avons cru que le